

Existence testament écrite

Par Fibee59, le 05/01/2015 à 13:32

Bonjour,

Un ami est décédé en octobre 2014. Après avoir transmis à son notaire tous les documents nécessaires pour débuter la succession, nous avions effectué une demande d'existence ou non de testament du défunt pour un montant de 10,90€ payé au notaire.

Cependant nous n'avons pas reçu de réponse écrite de la part du notaire et ni de numéro de dossier (13 chiffres) me permettant d'aller interroger moi- même le site FCDDV.

Quelles sont les démarches à effectuer ? Puis je demander au notaire les renseignements adéquats pour me rendre sur le site?

Je vous remercie beaucoup pour les réponses qui me seront apportées.

Cordialement